

AMAP DES CARABES - DOCELLES

CONTRAT « AMAP » PÂTES, GRAINES ET FARINES 2026

(Distribution : les mardi selon planning)

<p>Producteur & Référent</p> <p>Producteur : GAEC Des Co'pains 361, rue d'Hareville 88800 VALEROY-le-SEC Tél : 09 79 53 66 92. Mail : legaecdescopains@gmail.com Certification bio depuis 2008</p>	<p>Consomm'acteur</p> <p>Référent AMAP : Frédérique FRINGS 4 impasse de la Regulée. 88600 Le Boulay 0329382197</p>
<p>NOM : Prénom : Adresse :</p> <p>Tél : Mail :</p>	

• **PRODUITS** : Les pâtes sont produites avec les œufs (sauf conchigli, rusticci sans œuf), la semoule et la farine de la ferme. Les farines sont produites avec les céréales de la ferme et moulues sur meule de pierre à la ferme.

Merci de compléter le tableau ci-dessous correspondant à votre formule choisie :

Ce contrat vaut engagement du producteur et du consommateur à la charte des AMAP et au règlement intérieur de « de l' AMAP des CARABES ».

Producteur

Nous soussignés, GAEC des Co'pains, déclarons avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirmons notre engagement envers les consomm'acteurs pour le respect des principes de productions et de distribution en AMAP.

Date et signature du producteur :

•REGLEMENT : Le paiement s'effectue par chèque(s) au moment de l'engagement par le contrat, à l'ordre de **GAEc des Co'pains.**

Les chèques seront encaissés en début de chaque mois.

Chèque N°					
Montant					
Encaissement en début de mois	Février	Avril	Juillet	Octobre	Décembre

Constat à signer en 3 exemplaires accompagnés du ou des chèques de règlement, libellés à l'ordre de : GAEC des Co'pains.